

*ICH Formation est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 16 rue Ambroise Paré – 78 130 LES MUREAUX. Dans le cadre de son activité de formation professionnelle continue et de conseils, ICH propose et dispense des formations individuelles ou collectives, accompagne et conseille les entreprises dans le cadre de leurs activités.*

## DÉFINITIONS

**Client** : co-contractant de ICH Formation

**Client** : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande auprès d'ICH.

**Stagiaire** : La personne physique qui participe à une formation

**CGV** : Les conditions générales de vente détaillées ci-dessous

**OPCO** : Les opérateurs de compétences chargés de gérer l'effort de formation des entreprises.

## I/ OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des à toutes les Offres de services de ICH Formation relatives à des commandes passées par 'un Client. **Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion totale et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.** Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de **ICH Formation**, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## II/ CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par **ICH Formation**. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 50% du coût total de la prestation sera versé par le Client sauf accord écrit de **ICH Formation**.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, **ICH Formation** facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.

## III/ FORMATIONS EN PRÉSENTIEL OU À DISTANCE EN TEMPS RÉEL VIA VISIO CONFÉRENCE

### 1. DESCRIPTIF

Les dispositions du présent article concernent les formations en présentiel au sein de notre organisme de formation, longues ou courtes, ou à distance, en temps réel via une application de Visioconférence. Elles s'appliquent à toutes nos formations disponibles et proposées.

### 2. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de **ICH Formation** ou via la validation de la formation en débit du compte personnel de formation (« ci-après « CPF ») du stagiaire par l'intermédiaire de l'application [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

### 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

A la réception de la fiche d'inscription et du devis signé, **ICH Formation** fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail, le programme de formation joint ainsi que les conditions générales jointes. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à **ICH Formation** un exemplaire signé et portant son cachet commercial de ces documents. L'attestation de réalisation est adressée après la formation.

Dans le cas de l'utilisation du compte CPF, la validation de la formation à partir de l'application [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) fait office de convention. Ce sont alors les règles de cette convention qui s'appliquent.

### 4. CONVOCATION

Une convocation est adressée au signataire de l'inscription, pour transmission au Stagiaire au plus tard deux semaines avant le début de l'action de formation.

### 5. RÈGLEMENT DE LA FORMATION PAR LE CLIENT

Le règlement du coût de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **ICH Formation**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **ICH Formation** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **ICH Formation**.

## 6. RÈGLEMENT PAR UN OPCO OU PAR LA CAISSE DE DÉPÔTS DANS LE CAS DE L'UTILISATION D'UN CPF

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation ou par le débit du compte CPF du client par la validation de la formation via l'application **moncompteformation.gouv.fr**.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « **Bon pour accord** » à **ICH Formation**.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par **ICH Formation au Client**. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à **ICH Formation** au plus tard 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, **ICH Formation** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 7. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

**ICH Formation** offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

## 8. FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par ICH Formation. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ICH Formation se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## 9. FORMATION E-LEARNING

ICH Formation accorde au Client un accès d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

### Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

### Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, courriel).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

### Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

ICH Formation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer ICH Formation de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

### Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception par ICH Formation de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 6 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 6 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

## 10. ANNULATION DES FORMATIONS À L'INITIATIVE DU CLIENT

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre **ICH Formation** et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, **ICH Formation** se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- **Pour toute annulation, moins de 10 jours** ouvrés avant le début de la formation, le montant de la formation restera

immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- **Pour toute annulation, entre 10 à 15 jours** ouvrés avant le début de la formation, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Pour toute annulation, plus de 15 jours** ouvrés avant le début de la formation, aucun frais d'annulation ne sera exigible
- En cas de sortie d'une formation entamée avant la fin prévue, à l'initiative du client, la formation sera facturée, après négociation, sur la base du prorata du temps déjà passé/temps de la formation complète. Dans le cas d'une inscription via [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) ce sont les conditions d'annulation détaillées dans les conditions d'utilisation de cette application qui s'appliquent.

## 11. DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la réception du devis ou de la convention de formation, signés par le Client et enregistrant la commande, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Toute annulation doit être communiquée à ICH Formation par écrit.

## IV/DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES ICH FORMATION

### 12. MODALITÉS DE PASSATION DES COMMANDES

La proposition et les prix indiqués par **ICH Formation** sont valables un mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par **ICH Formation** d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par **ICH Formation** à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### 13. PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, matériel de simulation marketing, ...) sont à la charge du client.

### 14. PAIEMENT

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de ICH Formation.

Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

**ICH Formation** se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

### 15. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à **ICH Formation**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), **ICH Formation** pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### 16. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à ICH Formation en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de ICH Formation pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courriel ou par courrier adressé à ICH Formation.

### 17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**ICH Formation** est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par **ICH Formation** pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de ICH Formation. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein

ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de **ICH Formation**. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

## 18. RESPONSABILITÉ

**ICH Formation** pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à **ICH Formation** au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

## 19. FORCE MAJEURE

**ICH Formation** ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à **ICH Formation**, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **ICH Formation**.

## 20. CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (or celles accessibles au public) dont **ICH Formation** ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

## 21. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DU STAGIAIRE

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par **ICH Formation** en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services **ICH Formation** associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant **ICH Formation**. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage le cas échéant à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par **ICH Formation** aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

## 22. COMMUNICATION

Le Client autorise expressément **ICH Formation** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## V/ RENONCIATION

Le fait pour **ICH Formation** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## VI/ LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre **ICH Formation** et ses Clients relèvent de la Loi française.

## VII/ ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la

ICH Formation – 35 avenue de l'Europe – 78130 Les Mureaux

SIRET : 521 369 967 00026 - APE 7022Z

Enregistré auprès du préfet de région sous le N° d'activité 11 78 83244 78. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Tel : 01.70.51.21.47 - Email : contact@ichformation.fr

société **ICH Formation** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## VIII/ ELECTION DE DOMICILE

---

L'élection de domicile est faite par **ICH Formation** à son siège social au 16 rue Ambroise Paré – 78130 LES MUREAUX

A signer par le client